



COMMUNIQUÉ

La Rochelle, le 16 octobre 2014

MISE EN SERVICE D'UN NOUVEAU RADAR TRONCON EN CHARENTE-MARITIME

Un nouveau radar tronçon entre en service dans le département, sur le pont de l'île de Ré (RD 735), entre la sortie du péage et l'entrée de Rivedoux Plage dans le sens continent - île de Ré. Il s'agit d'un radar qui contrôle la vitesse moyenne pratiquée par chaque véhicule traversant le pont et devant respecter la vitesse légale autorisée de 90km/h.

Les radars vitesse moyenne sont installés sur des portions de route sur lesquelles un accident aurait des conséquences démultipliées. Ils permettent d'inciter les usagers à adopter une conduite responsable tout au long de leurs trajets. Après celui du pont d'Oléron, le département de la Charente-Maritime compte désormais deux équipements de ce type. Un troisième sera déployé prochainement sur l'autoroute A10.

Leur objectif est de faire respecter la vitesse qui est la première cause des accidents provoquant des défauts de maîtrise des véhicules. Fin septembre, ce sont 38 personnes tuées et 452 accidents corporels survenus en Charente-maritime, comparés à 33 tués et 404 accidents corporels sur la même période en 2013.

Afin de lutter contre cette insécurité routière, Béatrice Abollivier, préfète de la Charente-Maritime, appelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence, et au respect strict des règles de conduite qui doivent être adaptées en fonction des conditions de circulation.

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime / Service départemental de la communication interministérielle

Yann TOUVERON – 05.46.27.43.05

Cyril PRALONG – 05.46.27.43.25

pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

Standard : 05.46.27.43.00 - - www.charente-maritime.gouv.fr